

## DISCOURS

Audition de la France devant le Comité de Suivi de la CIDPH

18 août 2021

---

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire l'honneur qui est le mien de conduire cette délégation à l'occasion de cette audition.

C'est un premier point d'étape que nous réalisons aujourd'hui à l'issue des deux rapports rendus par notre pays en 2016 et 2017, s'agissant du respect de la convention relative aux droits des personnes handicapées que la France a signé le 30 mars 2007.

Depuis cette signature, des progrès considérables ont été fait afin d'avoir un système juste et adapté à chacun, et afin de réaffirmer, chaque jour, dans chacune de nos politiques publiques, notre volonté de porter les valeurs de cette convention.

Je souhaiterais à ce titre souligner le rattachement, depuis 2017, du Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées auprès du Premier Ministre. Loin de n'être qu'un symbole politique, cette organisation politique très concrète nous a permis d'agir de manière transversale, et d'obtenir des résultats tangibles en incluant la prise en compte du handicap dans chacun des pans de notre action publique, là où auparavant elle demeurait trop souvent rattachée à sa seule dimension sociale voire sanitaire. Les personnes en situation de handicap sont enfin considérées comme sujets de droits et non plus comme des objets de soins.

Parvenir à une véritable société du choix est le fil rouge qui a guidé les actions menées par l'ensemble du gouvernement. Car rappelons que depuis 2017, nous avons tenu sous l'égide du Premier ministre 5 comités interministériels du handicap. J'aimerais à ce titre revenir sur plusieurs avancées majeures que la France a porté depuis l'élection du Président Emmanuel Macron qui a érigé le Handicap comme priorité du quinquennat.

Pour assurer le plein accès aux droits, nous avons en mars 2019, rétabli le droit de vote de tous les majeurs protégés. 350 000 Français peuvent désormais voter et participer à la vie démocratique de notre pays. 30 ans que les familles et les associations attendaient cet acte fort de respect de droits humains comme tout citoyen...

Autre avancée majeure, la mise en place de l'octroi des droits à vie : les personnes dont le handicap est irréversible n'ont plus à démultiplier les démarches administratives. Cette simplification est un changement fondamental qui redonne cette indispensable dignité aux personnes. Elle s'accompagne d'un effort structurant pour diminuer massivement les délais de traitement des dossiers, gérés par les collectivités locales ; car en France les départements sont chef de file des politiques de solidarité en pleine responsabilités de l'application des lois.

La société du choix, c'est aussi assurer à chacun l'accompagnement dont il a besoin. Nous avons développé des solutions d'habitat inclusif, afin de donner la possibilité aux personnes qui le souhaitent de vivre chez elles en colocation, tout en étant accompagnées autant que de besoin. Cette avancée illustre parfaitement la politique que nous conduisons : construire des solutions adaptées au sein même de la société pour permettre le plein accès à l'autonomie des personnes. Ces solutions doivent aussi nous permettre d'accompagner les personnes dont les troubles sont les plus sévères : afin de sortir de la logique de l'hospitalisation qui prévalait jusqu'ici, nous développons des lieux de vie spécifiquement adaptés aux adultes qui ont des besoins plus complexes (personnes polyhandicapées, formes d'autisme sévère etc).

Ce principe de responsabilité et de dignité de la prise en charge des personnes nous a également conduit à annoncer avec mon homologue Wallone un moratoire sur les places d'accueil en Belgique. Il s'agit de créer sur le territoire les solutions d'accueil pour stopper les départs non consentis de Français en situation de handicap vers la Belgique, qui n'étaient pas tolérables pour un pays comme le nôtre.

Toujours dans cette optique de rendre notre société inclusive, nous avons profondément transformé notre modèle scolaire, afin que l'école de la République soit en mesure de scolariser l'ensemble de ces enfants : à la rentrée 2020, nous avons scolarisé 385 000 élèves en situation de handicap dont 41 000 enfants autistes alors qu'ils en étaient précédemment exclus.

Pour renforcer l'insertion professionnelle et accéder pleinement à l'autonomie, nous avons développé, en nous inspirant des meilleures solutions mises en œuvre par les autres pays membres de la convention, de nombreux dispositifs pour que les personnes en situation de handicap puissent avoir une vie professionnelle comme les autres : jobcoaching, emploi accompagné, mise en place de référent handicap, aide à l'embauche etc.

Cette volonté nous a conduit en 2021 à proposer une réforme structurante des établissements et services d'aide par le travail pour en faire un pivot de l'accès à

l'emploi en milieu ordinaire dans une logique de parcours, et d'évolution de carrière.

Enfin, durant la crise sanitaire, nous avons veillé à nous adresser à tous les citoyens, conduisant à des avancées notoires sur l'accessibilité des communications : langues des signes française, sous-titrage, facile à lire et à comprendre. Il s'agit là de ne laisser personne au bord du chemin.

L'ensemble de ces progrès ne saurait être véritablement effectif si la société ne change pas son regard sur le handicap. En réponse à cet enjeu, le Président de la République a acté, lors de la Conférence nationale du Handicap de février 2020, le lancement d'une grande campagne nationale de sensibilisation qui aura pour objectif d'accélérer le changement de représentations associées au handicap. Il nous appartient d'affirmer encore et toujours ce message : les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière et non pas à part. Assurer leur pleine participation n'est pas seulement une obligation qui nous incombe ou un devoir moral, mais permet bien souvent faire profiter à l'ensemble de nos concitoyens d'innovations qui améliorent leur qualité de vie et d'une vision nouvelle sur des problématiques structurantes pour chacun d'entre nous.

La France en est consciente, nous devons maintenir notre volonté de changement sur le long terme, afin d'être à la hauteur des enjeux portés par la Convention. Il nous reste encore des progrès importants à réaliser, je pense notamment aux enjeux liés à la désinstitutionnalisation ou à l'accessibilité universelle. Soyez assurés de l'engagement plein et entier de la France à y parvenir, car sur ce sujet comme sur les autres, elle porte un message sans équivoque qui est au cœur de sa devise nationale : assurer la liberté, l'égalité et la fraternité entre tous ses citoyens.

Je vous remercie pour votre attention.